



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 32
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 2
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 1

Délibération N° : 23.023/D

OBJET : BUDGET PRIMITIF VILLE 2023 -BUDGET PRINCIPAL

SEANCE DU 30/03/2023

LE JEUDI TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS A 19H05, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,
Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nourdine SEDRATI,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Lucrèce BOUSSAÏD BIAZON,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Karim SELLAMI,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

ABSENTS EXCUSES :

Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène EUVRARD,
Monsieur Manuel DE CARVALHO a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM

SEANCE DU 30/03/2023

OBJET : BUDGET PRIMITIF VILLE 2023 -BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU, le code général des Collectivités Territoriales, notamment la deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « budgets et comptes », chapitre 1^{er} « Dispositions générales », articles L2311-1 et suivants et chapitre II « Adoption du budget », notamment ses articles L2312-1, L2312-2 et L2312-3,

VU l'instruction budgétaire et Comptable M14,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 16 février 2023,

CONSIDERANT le rapport de présentation et le projet du budget primitif 2023,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

27 Voix Pour, 4 Voix Contre, 3 Abstentions

SEANCE DU 30/03/2023

OBJET : BUDGET PRIMITIF VILLE 2023 -BUDGET PRINCIPAL

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif 2023.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 31/03/2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 31/03/2023

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 23.023/D

Objet de l'acte : BUDGET PRIMITIF VILLE 2023 -BUDGET PRINCIPAL

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20230330-BRU_DE_22710_1-DE

Date de l'acte : 30/03/2023

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_22710_1

Date de réception en Préfecture : 31 mars 2023